

## Le Conseil municipal du 20 mai 2019 a adopté le compte administratif 2018

Conformément à la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, décret n° 93-570 du 27 mars 1993, les données synthétiques relatives à la situation financière de la ville sont portées dans le tableau ci-dessous.

<b>Ratios</b>	<b>CA 2018</b>
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 106 €
Produit des impositions directes / Population	635 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 220 €
Dépenses d'équipement brut / Population	391 €
Encours de dette / Population	757 €
Dotations globales de fonctionnement / Population	92 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	70,8 %
Effort fiscal	140,3 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	94,4 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	32,0 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	62,1 %

Les documents budgétaires peuvent être consultés en mairie et sur le site internet [www.orvault.fr](http://www.orvault.fr)